

Convention d'objectifs sur la trajectoire de réduction des éléments fertilisants Suisseporcs – OFAG

Résumé du 1^{er} rapport intermédiaire de Suisseporcs

(décembre 2024)

Suisseporcs assume ses responsabilités vis-à-vis de la société, conformément à l'art. 6a LAgr sur la réduction des pertes d'éléments fertilisants dans l'agriculture.

Les interprofessions et les organisations de producteurs concernées, ainsi que d'autres organisations, sont invitées à prendre des mesures dans ce sens et en font régulièrement rapport à la Confédération. La présente convention d'objectifs charge Suisseporcs de définir et de mettre en œuvre, sous sa propre responsabilité, une approche stratégique et des mesures judicieuses, réalisables et réalistes pour les prochaines années, ainsi que d'identifier et de communiquer les difficultés qui se posent dans leur réalisation.

Suisseporcs et ses partenaires de la filière veulent assumer leurs responsabilités et organiser une production efficace, moderne et responsable. L'effort pour améliorer l'efficacité de l'alimentation des porcs et réduire les pertes d'éléments fertilisants est à la portée d'un grand nombre d'éleveurs et garantira à long terme la création de valeur dans le secteur.

Pour Suisseporcs, il est essentiel que la durabilité soit considérée dans ses trois dimensions et que les efforts supplémentaires consentis par les éleveurs continuent d'être indemnisés de manière équitable.

Dans la convention d'objectifs qu'elle a conclue, Suisseporcs fixe ses propres objectifs dans le domaine de la réduction des éléments fertilisants. Les mesures qu'elle prend à cet égard consistent entre autres à :

- promouvoir les mesures de réduction des protéines brutes dans l'alimentation des porcs ;
- encourager la participation au programme fédéral d'utilisation efficace des ressources *Alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée* ;
- promouvoir de façon générale l'alimentation biphase en fonction des besoins dans la production porcine ;
- sensibiliser, former et informer ses adhérents, leur donner des conseils techniques, des conseils en matière de construction et de mise en œuvre ;
- apporter un soutien au secteur de l'élevage porcin, par l'intermédiaire de la vulgarisation, de la formation ou de la formation continue, de la communication et de la sensibilisation. Il s'agit pour Suisseporcs d'une tâche très importante.

Rapport intermédiaire fin 2024 :

Pour l'année de contribution 2023, les objectifs ambitieux ont été atteints, voire dépassés. La participation des UGB au programme d'utilisation efficace des ressources « Alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée » a atteint 73 % ; l'objectif de 62 % fixé pour 2023 a donc été dépassé de 11 points de pourcentage.

La filière porcine a déjà accompli des progrès au cours des années précédentes. Il est réjouissant de constater que cette évolution se poursuit dans le cadre de la convention d'objectifs.

Des études scientifiques (P. Aymerich *et al.*, 2024) montrent que diminuer de 1 % les protéines dans le fourrage permet de réduire de 11 à 12 % l'azote contenu dans les déjections des animaux.

En ce qui concerne les recherches visant à trouver d'autres mesures de réduction des pertes d'éléments fertilisants, celles-ci n'ont pas encore débuté.